



Mise en conformite des noms sur des ates dressés par deux entités

Par **donzinga_old**, le **18/08/2007** à **16:02**

Ma fille est née en Janvier 1988 à Aubervilliers et n'étant marié à sa mère, il lui a été donné le nom de Yanou (nom de sa mère), mais nous avons fait une déclaration de naissance à notre ambassade et lui avons donné mon nom: Dackam Lunckwey et 6 mois après nous sommes mariés au Cameroun et ensuite avons fait la légitimation de cet enfant. Comment faire pour l'acte de naissance établie à la mairie d'aubervilliers avec le nom de jeune fille de sa mère (Yanou)porte la mention du veritable nom de l'enfant: Dackam Lunckwey. Nous avons besoin de cette rectification pour obtenir le certificat de nationalité de cet enfant né en France avant le 1er janvier 1993 et dont le père est né sur un territoire francais avant l'indépendance de ce territoire(Rep Du CONGO-Brazzaville)!